

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	20
Nombre de votes :	POUR 20
	ABSTENTIONS 06

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
06 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 30 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORREL, Ghislaine BERNARD, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Valérie DUPLAT-JACOB, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avaiènt donné procuration : Alain LALART à Jean-Yves POUYES, Nora DUTILH à François MINART, Jean-René COLOMBIER à Carine SARRIQUET, Annick GENILLOUD à Éric SALLIER.

Absent : Jean-Michel OMNES.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

8. Tarifs occupation du domaine public 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal fixe chaque année l'ensemble des tarifs applicables pour les occupations du domaine public. Les propositions sont les suivantes pour 2024 :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	2024
MARCHE COUVERT SOUS LES HALLES	
Abonnés à l'année par ml	1,00 €
Passagers par ml, par marché et par jour	1,40 €

<u>MARCHE PLACE DU BAYAA</u>	2024
Abonnés à l'année par ml et par marché	1,00 €
Branchement électrique Place du Bayaa et Halles (camions et vitrines réfrigérés) – par an	65,00 €
Passagers par ml, par marché et par jour <u>avec un minimum de 4,05 €</u>	1,35 €
Branchement électrique Place du Bayaa et Halles (camions et vitrines réfrigérés) par jour	3,30 €
<u>MARCHES NOCTURNES/MARCHÉS LIÉS A DES FESTIVITÉS (Noël, Mardis piétons....)</u>	
par ml de surface avec un minimum de 3€/jour de marché	
- occasionnels sans électricité	1,50 €
- occasionnels avec électricité	2,05 €
- Emplacement avec casetas par jour	25,00 €
<u>TERRASSES DE CAFES - ETALAGES</u>	
- Par mois et par m ² pour une durée de 3 mois maximum	2,00 €
- Abonnement du 15.04 au 15.10 par m ²	6,90 €
- Abonnement à l'année par m ²	9,30 €
- Extension de terrasse lors de manifestations – par m ² et par jour	0,65 €
<u>FETES FORAINES ET ETABLISSEMENTS DE PASSAGE</u>	
- Installations inférieures à 100 m ² par jour d'ouverture et par m ² (du 1/05 au 30/09)	0,65 €
- Installations de 100 à 500 m ² par jour d'ouverture et par m ² (du 1/05 au 30/09)	0,55 €
Du 1 ^{er} Janvier au 30 Avril et du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre :	
* jusqu'à 200 m ² - par semaine	55,00 €
* au-delà de 200 m ² - par semaine	76,00 €
Caravanes : Stationnement limité à trois caravanes pendant la durée de l'évènement associé – prix par jour	8,00 €

<u>CIROUES ET ETABLISSEMENTS SIMILAIRES</u>	
Prix par jour quel que soit le lieu d'emplacement : Place du Bignot ou Mosquéros	
Cirques ou établissements similaires de moins de 100 places	26,00 €
Cirques ou établissements similaires de 100 à 250 places	52,00 €
Cirques ou établissements similaires de plus de 250 places	103,00 €
Caravanes : Stationnement limité à trois caravanes pendant la durée de l'évènement associé – prix par jour	8,00 €
Spectacle itinérant (exemple : structure gonflable...)	
*Tarif à la semaine :	
- Structure inférieure à 200 m ²	43,00 €
- Structure supérieure à 200 m ²	62,00 €
<u>Les raccordements à l'eau et à l'électricité sont pris en charge par le demandeur</u>	
<u>DROITS DE STATIONNEMENT A DES FINS COMMERCIALES</u>	
Voitures de place - taxis par an	170,00 €
Tarif forfaitaire par jour pour camions d'outillage ou de blanc	150,00 €
Tarif forfaitaire par jour pour camionnettes pizza, sandwich,... sur emplacement dédié à Mosquéros	18,00 €
Tarif forfaitaire par jour pour camionnettes – tous commerces	18,00 €
<u>DEPOT DE MATERIEL ET OBJETS DIVERS (Enseignes, panneaux etc...)</u>	
Par objet et ne dépassant pas 1 m ² par mois	2,05 €
Par objet et ne dépassant pas 2 m ² par mois	2,85 €

Appareils à glaces, tous distributeurs mobiles ou non / mois / appareil	7,80 €
TRAVAUX SUR VOIRIE – DOMAINE PUBLIC	
INSTALLATION BENNES, ECHAFAUDAGE, MANITOU SANS AUTORISATION (= pénalité forfait)	153,00 €
INSTALLATION ECHAFAUDAGE	
Par jour et par ml – durée maximum fixée à 3 semaines	2,00 €
PERMISSION DE VOIRIE POUR TRAVAUX ou DEPOT DE MATERIEL	
* la journée sur toute la commune hors location de barrières	gratuit
CENTRE VILLE (ceinture rond-point du Sanglier-rond-point Carrefour Market-avenue des Pyrénées/Beigmau)	
< 4ml – par jour - durée maximum fixée à 3 semaines	20,00 €
4 ml < x < 8 ml - durée maximum fixée à 3 semaines – forfait jusqu'à 7 jours	140,00 €
8 ml < x < 12 ml - durée maximum fixée à 3 semaines - forfait jusqu'à 7 jours	200,00 €
HORS CENTRE VILLE	
< 4ml – par jour - durée maximum fixée à 3 semaines	15,00 €
4 ml < x < 8 ml - durée maximum fixée à 3 semaines – forfait jusqu'à 7 jours	110,00 €
8 ml < x < 12 ml - - durée maximum fixée à 3 semaines - forfait jusqu'à 7 jours	175,00 €
DELIVRANCE D'UN ALIGNEMENT	35,50 €
DIVAGATION DE CHIENS	
Frais de capture	170,00 €
Gardiennage et nourriture par jour	17,50 €
PENALITE POUR DEGRADATION DU DOMAINE PUBLIC	615,00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2024 tels que proposés ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Thierry CABANNE

La secrétaire de séance,

Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 15 décembre 2023

Mise en ligne sur le site Internet le : 18 décembre 2023

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes : POUR	26

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
06 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 30 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORÉL, Ghislaine BERNARD, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Valérie DUPLAT-JACOB, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avaient donné procuration : Alain LALART à Jean-Yves POUYES, Nora DUTILH à François MINART, Jean-René COLOMBIER à Carine SARRIQUET, Annick GENILLOUD à Éric SALLIER.

Absent : Jean-Michel OMNES.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

9. Tarifs location de matériel 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal fixe chaque année l'ensemble des tarifs applicables pour les locations de matériel. Les propositions sont les suivantes pour 2024 :

LOCATION MATERIEL	2024
MINI PODIUM	62,00 €
PODIUM	
pour 4 jours	195,00 €
par jour supplémentaire	48,00 €
BARRIERES METALLIQUES	
l'unité par semaine (forfait)	5,50 €
l'unité par jour	1,50 €

CHAISES PVC	
l'unité pour 4 jours	1,60 €
par jour supplémentaire	0,60 €
TABLES BOIS / PVC	
pour 4 jours	3,05 €
par jour supplémentaire	1,80 €
CAMION POUR TRANSPORT MATERIEL	22,00 €/jour
CASETAS	21,00 €/casetas Bâche à charge de l'association
GRILLES D'EXPOSITION	5,10 € / grille
PLANCHA	15,50 €/jour
SONO MOBILE	31,00 €/jour + caution à hauteur de la moitié du prix d'une sono mobile neuve soit 350,00 €
PÉNALITE POUR SALISSURE	20,50 € + 10 % du prix de la valeur de la location
PÉNALITE POUR PERTE OU DEGRADATION	Valeur de remplacement (prix en vigueur lors du constat de la perte/dégradation)

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs de location de matériel pour l'année 2024 tels que proposés ci-dessus,
- **DÉCIDE** d'accorder la gratuité aux associations salisiennes qui organisent des animations sur la commune. Cependant, en cas de perte, dégradation et salissure, la pénalité sera due.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Henri CABANNE

La secrétaire de séance,

Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 15 décembre 2023

Mise en ligne sur le site Internet le : 15 décembre 2023

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26
	ABSTENTION 01

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
06 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 30 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORÉL, Ghislaine BERNARD, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Valérie DUPLAT-JACOB, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avait donné procuration : Alain LALART à Jean-Yves POUYES, Nora DUTILH à François MINART, Jean-René COLOMBIER à Carine SARRIQUET, Annick GENILLOUD à Éric SALLIER.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

10. Tarifs location des salles de l'espace culturel Lucien Basse-Cathalinat 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal fixe chaque année l'ensemble des tarifs applicables pour la location des salles de l'Espace culturel Lucien Basse-Cathalinat. Les propositions sont les suivantes pour 2024 :

Salle Jean Monnet	2024
Particuliers/Privés	
Salle entière demi-journée	800,00 €
journée entière	1000,00 €
Associations Salisiennes - journée	215,00 €
Associations non salisiennes et organismes publics	475,00 €
à partir du 2ème jour	220,00 €

Salles Ravel, Rotonde, Bérard, 2^{ème} salle de cinéma		2024
Particuliers/Privés		
Bérard	demi-journée	175,00 €
	journée entière	240,00 €
Tarif dégressif 2ème journée		
	Demi-journée	140,00 €
	journée entière	190,00 €
2^{ème} salle de cinéma à mutualiser		
	demi-journée	360,00 €
	journée entière	420,00 €
Tarif dégressif 2ème journée		
	demi-journée	250,00 €
	journée entière	300,00 €
Ravel + rotonde		
	demi-journée	400,00 €
	journée entière	525,00 €
Associations Salisiennes - journée		
		200,00 €
Associations non salisiennes et organismes publics – journée		
		350,00 €

FORFAIT POUR RESTAURATION		
Ravel, rotonde et cuisine		
Particuliers/Privés		
	* journée entière	1000,00 €
	* week-end (du vendredi 14h au lundi 10h)	1500,00 €
	* week-end (du vendredi 14h au lundi 10h) - salisiens	1100,00 €
Associations Salisiennes		
	Journée entière	300,00 €
Associations non salisiennes et organismes publics		
	Journée entière	600,00 €
ENSEMBLE ESPACE CULTUREL : Salle Jean Monnet + Ravel, Rotonde et cuisine		
	Tarif 1 ^{ère} journée	1800,00 €
	Tarif 2 ^{ème} journée	900,00 €

Associations Salsiennes	
Journée	500,00 €
Associations non salsiennes et organismes publics	
Tarif 1ère journée	1000,00 €
Tarif 2ème journée	600,00 €
Location Vidéo Projecteur	300,00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs de location des salles de l'espace culturel Lucien Basse-Cathalinat pour l'année 2024 tels que proposés ci-dessus,
- **MAINTIEN** le tarif forfaitaire de 150,00 € par association et par manifestation (quels que soient la durée et le nombre de salles) pour la location des salles dans le cadre des manifestations annuelles et récurrentes telles que : Salies à Peindre, la Fête du Sel, le Festival vidéo, la Fête du jumelage, l'Art en Vrac, la Fête des Sottises et l'audition de l'école de musique (CCBG),
- **ACCORDE une fois par an** la gratuité des salles aux associations dont le siège social est à Salies-de-Béarn et qui participent à l'animation de la ville à condition que l'évènement organisé dans la salle réservée ne génère pas de recettes.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Thierry CABANNE

La secrétaire de séance,

Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 15 décembre 2023

Mise en ligne sur le site Internet le : 18 décembre 2023

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes :	POUR 27

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
06 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 30 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORÉL, Ghislaine BERNARD, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Valérie DUPLAT-JACOB, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avaient donné procuration : Alain LALART à Jean-Yves POUYES, Nora DUTILH à François MINART, Jean-René COLOMBIER à Carine SARRIQUET, Annick GENILLOUD à Éric SALLIER.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

11. Tarifs cimetières 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal fixe chaque année l'ensemble des tarifs applicables pour les cimetières. Les propositions sont les suivantes pour 2024 :

CIMETIERES	2024
DEPOSITOIRE	
par jour et par corps	2,00 €
RENOUVELLEMENT DE CONCESSIONS par m²	
Temporaire : 15 ans	70,00 €
Trentenaire	114,00 €
Cinquantenaire	190,00 €

ACHAT DE CONCESSIONS SANS CAVEAU		
2 places (3,50 m²)		
Temporaire : 15 ans		245,00 €
Trentenaire		399,00 €
Cinquantenaire		665,00 €
4 places (5 m²)		
Temporaire : 15 ans		350,00 €
Trentenaire		570,00 €
Cinquantenaire		950,00 €
6 places (5 m²)		
Temporaire : 15 ans		350,00 €
Trentenaire		570,00 €
Cinquantenaire		950,00 €
ACHAT DE CONCESSIONS AVEC CAVEAU NEUF		
2 places (3,50 m²)		
Temporaire : 15 ans		2170,00 €
Trentenaire		2320,00 €
Cinquantenaire		2590,00 €
4 places (5 m²)		
Temporaire : 15 ans		3150,00 €
Trentenaire		3370,00 €
Cinquantenaire		3750,00 €
ACHAT DE CONCESSIONS AVEC CAVEAU EXISTANT (en bon état)		
2 places (3,50 m²)		
Temporaire : 15 ans		1205,00 €
Trentenaire		1360,00 €
Cinquantenaire		1630,00 €
4 places (5 m²)		
Temporaire : 15 ans		1750,00 €
Trentenaire		1970,00 €
Cinquantenaire		2350,00 €
CAVURNES		
15 ans		310,00 €
30 ans		360,00 €
COLOMBARIUM		
15 ans		305,00 €
30 ans		350,00 €
Jardin du souvenir (dispersion des cendres)		Gratuit

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs applicables aux cimetières pour l'année 2024 tels que proposés ci-dessus,

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Ferrry CABANNE

La secrétaire de séance,

Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 15 décembre 2023

Mise en ligne sur le site Internet le : 18 décembre 2023

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
09 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 02 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Nicolas BÉNÉGUI.

Avaient donné procuration : Benoit DE PREMORREL à Bernard MORLAAS-COURTIES, Jean-René COLOMBIER à François MINART, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE, Frédéric DOMERCQ à Laurent SAINTE-CLUQUE.

Excusée : Ghislaine BERNARD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

9. Tarifs restaurant scolaire 2023-2024 : mise en place d'une tarification sociale

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la restauration scolaire votés pour l'année 2022-2023 :

PRIX REPAS ENFANT	2,65 €
PRIX REPAS ADULTE	4,90 €

Pour information, le prix de revient d'un repas est de : 8,44 € (calculé sur l'année 2022).

Monsieur le Maire précise que, suite à la proposition émise en Conseil municipal d'adhérer à la convention triennale « tarification sociale des cantines scolaires », les commissions Social – Santé - CCAS et Education – Jeunesse – Sport ont travaillé sur le dossier :

L'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Une aide financière est accordée aux communes de moins de 10 000 habitants qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires sous certaines conditions :

- La Commune doit avoir la compétence de restauration scolaire,
- La Commune doit être éligible à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale,
- La grille tarifaire doit prévoir au moins trois tranches calculées selon les revenus des familles ou le quotient familial
- Au moins une tranche doit être inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1 €
- La délibération doit fixer la durée limitée ou illimitée de la mesure

L'Etat s'engage à verser une aide de 3 € par repas facturé à 1 € sur une durée de trois ans à compter de la date de signature de la convention jointe en annexe.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la démarche pour une durée limitée de trois ans et de fixer la tarification sociale à compter de la rentrée prochaine de la façon suivante :

Quotient familial par tranche	Tarification
0 < QF ≤ 1 000 €	1,00 €
1 000 < QF ≤ 1 800 €	2,65 €
QF > 1 800 €	3,00 €

Il est précisé que les parents devront fournir les attestations CAF à la rentrée scolaire pour bénéficier de la tarification sociale. A défaut de présentation des attestations CAF, il sera appliqué le tarif de 3,00 € par repas.

Quant au tarif repas adulte, Monsieur le Maire propose de le maintenir à 4,90 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les prix du repas enfant selon les modalités précitées,
- **DÉCIDE** de maintenir le prix du repas adulte à 4,90 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention triennale avec l'Agence de Services et de Paiement.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 064-216404996-20230609-D2023_49-DE

2023 - 49

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



[Signature]
Herry CABANNE

La secrétaire de séance,

[Signature]
Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le :
Mise en ligne sur le site Internet le :

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

S'LO

ID : 064-216404996-20230609-D2023_49-DE

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
09 JUN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 02 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Nicolas BÉNÉGUI.

Avaient donné procuration : Benoit DE PREMORREL à Bernard MORLAAS-COURTIES, Jean-René COLOMBIER à François MINART, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE, Frédéric DOMERCQ à Laurent SAINTE-CLUQUE.

Excusée : Ghislaine BERNARD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

10. Tarifs garderie périscolaire 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la garderie périscolaire votés pour l'année 2022-2023 :

Occasionnel par enfant matin <u>ou</u> soir	3,10 €
Occasionnel par enfant matin <u>et</u> soir	6,00 €

Par cycle inter-vacances	
1er enfant	17,00 €
2ème enfant	10,00 €
3ème enfant	7,00 €

Monsieur le Maire et la Commission Finances proposent de maintenir les tarifs actuels et de retenir les dates des cycles inter-vacances comme suit :

- 1er cycle : du 04 septembre au 20 octobre 2023
- 2ème cycle : du 06 novembre au 22 décembre 2023
- 3ème cycle : du 08 janvier au 16 février 2024
- 4ème cycle : du 04 mars au 12 avril 2024
- 5^{ème} cycle : du 29 avril au 05 juillet 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs de garderie périscolaire pour la rentrée scolaire 2023-2024 comme suit :

Occasionnel par enfant matin <u>ou</u> soir	3,10 €
Occasionnel par enfant matin <u>et</u> soir	6,00 €
Par cycle inter-vacances	
1er enfant	17,00 €
2ème enfant	10,00 €
3ème enfant	7,00 €

- **DÉCIDE** de fixer les dates des cycles inter-vacances pour l'année scolaire 2023-2024 tels que présentés ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

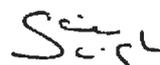
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Thierry CABANNE



La secrétaire de séance,



Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le :

Mise en ligne sur le site Internet le :

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

S²LO 

ID : 064-216404996-20230609-D2023_50-DE